

COMMUNE DE CALIGNAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2026

PROCES VERBAL DE SEANCE

Date du Conseil Municipal : JEUDI 23 AVRIL 2026
Date de convocation : MARDI 14 AVRIL 2026
Secrétaire de séance : Adrien PANINI

L'an deux-mil vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CALIGNAC s'est réuni à la Mairie, en salle de Conseil, sous la présidence de Mme Stéphanie DAVID, Maire.

PRESENTS : Jérôme ALLEARD, Bruno ARCHER, Stéphanie DAVID, Sandrine GEORGE, Caroline LACOR, Serge LAGOURGUE, Sandra LEMAIRE, Adrien PANINI, Jean-Paul PIGNAC, Adrien REIS, Noémie RETOUT

Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Nomenclature : 7.1. Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2222-3 ;
Vu la délibération 2021-029 du 23 novembre 2021 portant expérimentation du CFU
Vu le compte financier unique 2025

Après en avoir délibéré et après que Madame le Maire soit sorti et que Monsieur REIS ait pris la présidence de séance, à l'unanimité des votants

Approuve le Compte Financier Unique

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -44 268.00
Fonctionnement : 433 150.35
Résultat global : 388 882.35

Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – Budget Principal

Nomenclature : 7.1. Décisions budgétaires

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	68 883.53€
- Un excédent reporté de :	364 266.82€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	433 150.35€
- Un déficit d'investissement de :	23 459.73€
- Un déficit reporté de :	20 808.27
- Un déficit des restes à réaliser de :	552.02€

Soit un besoin de financement de : **44 820.02 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT 433 150.35€

AFFECTATION AU 1068 : 44 820.02€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 388 330.33€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT : 44 268.00€

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Nomenclature : 7.2. Fiscalité

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances rectificative pour 2012 n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui repousse de façon pérenne la date limite de transmission des délibérations relatives aux taux des impositions directes locales au 15 avril au plus tard,

Considérant que depuis le 1er janvier 2020, suite à la modification des statuts de Albret Communauté, la cotisation foncière des entreprises est perçue désormais par Albret Communauté

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 des taxes suivantes : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Taux de TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI : 38,12%

Taux de TAXE FONCIERE SUR LE NON BÂTI : 56,63%

Taux de la TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 11,68%

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nomenclature : 7.5.2 Subventions attribuées aux associations

Madame le Maire expose les demandes de subventions reçues depuis le début de l'année et propose l'attribution suivante :

- ADMR : 100€
- Comité des fêtes de Calignac : 1 500€
- FNGON, lutte contre les nuisibles : 50€
- FNACA : 50€
- OCCE Calignac : 500€
- Société de chasse : 100€
- Union musicale néracaise : 90€
- Don du sang : 100

- AMICAL'IGNAC : 500

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de CALIGNAC décide,

- 1- **D'accorder les subventions ci-dessus mentionnées ;**
 - 2- **Ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du Budget primitif 2026 ;**
- Donne pouvoir au Maire pour signer la présente délibération.**

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Nomenclature : 7.1. Décisions budgétaires

Suite à la présentation du Budget prévisionnel

Le Conseil Municipal vote les **propositions nouvelles** du Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses **588 585.35€**

Recettes **588 585.35€**

FONCTIONNEMENT

Dépenses **774 829.33€**

Recettes **774 829.33€**

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (modifie la délibération 2026-D-009)

Nomenclature : 5.6.1 Exercice des mandats locaux - Indemnités

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du CGCT.

Considérant que la population municipale est de 476 habitants et 481 pour la population totale au dernier recensement du 1er janvier 2022.

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 28,1% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10,89% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Décide d'indemniser le Maire et les deux Adjointes de la commune de CALIGNAC au taux maximum prévu pour la strate de population de moins de 500 habitants, à compter du 23/04/2026 de la manière suivante :

TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT LE NIVEAU DES INDEMNITES ALLOUEES

FONCTION	POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT
Maire	28.1%
1 ^{er} Adjoint	10.89%
2 ^{ème} Adjoint	10.89%

- 2- Autorise le Maire à signer la présente délibération.
-

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents d'Albret Communauté en date du 22 avril 2026 ;

Vu la délibération d'Albret Communauté n°DE-047-2026 du 22 avril 2026, relative à la création des commissions et à leur composition ;

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que les commissions d'Albret Communauté seront animées par les Vice-Présidents. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit exigé.

Il est précisé que la Communauté de Communes intervient uniquement dans les domaines pour lesquels elle a compétence. Les commissions engagent de nouvelles réflexions, travaillent en amont du Conseil et proposent des orientations.

Composition des commissions :

Madame le Maire expose que le nombre de membres composant les commissions est fixé par le Conseil Communautaire comme suit :

- Le Président est président de droit de chaque commission
- Un Vice-Président,
- Chaque commune de moins de 1000 habitants pourra être représentée par 1 délégué,
- Chaque commune de 1000 habitants et plus pourra être représentée par 2 délégués ; avec représentation possible des oppositions communales,
- Le délégué pourra être un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal.
-

En cas d'empêchement, le membre d'une commission pourra être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 2121-21 du CGCT ;

Madame le Maire rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur/Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Les commissions de la Communauté de Communes sont réparties par thématique selon le tableau ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	EXEMPLES DE DOSSIERS EXAMINES
1	VOIRIE PATRIMOINE	Suivi de la programmation annuelle des travaux. Organisation du service. Programmation des investissements. Gestion du patrimoine : Ludo Parc, MSP, bâtiments
2	FINANCES	Suivi des finances de la Communauté de Communes, tant en investissement qu'en fonctionnement (recettes et dépenses). Proposition des taux pour les différentes taxes.

		Préparation du CFU (ROB...).
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement et gestion de zones d'activité Suivi de la zone @grinove Réseau numérique Procédures contractuelles (Leader, CTU, ...) Gestion des ports et halte AIDE (Aide à l'Investissement et au Développement des Entreprises)
4	ENVIRONNEMENT	Gestion des milieux aquatiques : Auvignons, Osse, Gélise, Baïse Suivi Natura 2000
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	Administration générale Tenue des assemblées Subvention aux associations Suivi des contentieux Suivi des marchés publics Veille juridique Organisation et fonctionnement des services Organisation des moyens humains Suivi des ressources humaines et gestion des effectifs Gestion des instances paritaires
6	TOURISME	Suivi de l'activité de l'EPIC Dossiers sur la politique de développement touristique Prêt de la Maison Aunac Activité Ludo-Parc
7	THEMATIQUE SANTE	Suivi et gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de l'Albret Suivi du Contrat Local de Santé Réflexion sur l'accès aux soins et l'offre de premier recours (création/financement de maisons de santé, centres de santé, dispositifs mobiles, participation aux contrats locaux de santé), Réflexion sur la prévention et promotion de la santé, en lien avec l'ARS et les acteurs locaux. Travaux relatifs à la définition de l'intérêt communautaire en matière de santé avant présentation dans les instances de décision
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	<u>Enfance-jeunesse</u> :

		<p>Appui et réalisation aux projets intercommunaux en faveur de la jeunesse.</p> <p>Suivi du fonctionnement des différentes structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALSH du territoire (fixe et itinérant) - Structures Multi accueil et micro-crèche <p><u>Ecole de musique et de danse</u></p> <p>Suivi du fonctionnement du service (personnel, tarifs...)</p> <p>Suivi des projets pédagogiques</p> <p>Validation des calendriers des manifestations</p> <p>...</p>
9	URBANISME	<p>Planification, comité SCOT</p> <p>Instruction du droit des sols</p> <p>Suivi PLUI</p> <p>Dossier Labellisation Pays d'Art et d'Histoire</p>
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	<p>Transition énergétique (TEPos)</p> <p>Élaboration et suivi du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout action y participant,</p> <p>Animation de la démarche territoriale (concertation avec communes, entreprises, associations, habitants),</p> <p>Suivi des indicateurs (consommations, émissions, qualité de l'air) et reporting auprès du conseil communautaire,</p> <p>Réflexion et propositions sur la rénovation énergétique de l'habitat et du parc bâti en lien avec le vice-président à l'Habitat,</p> <p>Conduite et coordination des actions de sensibilisation des habitants, entreprises, agriculteurs, associations à la sobriété énergétique et aux ENR ; Animation de réseaux d'acteurs (clubs énergie, forums, ateliers) à l'échelle intercommunale ;</p>
11	ACTION SOCIALE	<p>Aide à l'insertion professionnelle</p> <p>Interventions dans les domaines de l'emploi et de la formation</p> <p>Espace labellisé France Services</p> <p>Mission locale</p> <p>Forums</p> <p>Soutien à la vie locale</p>
12	HABITAT	<p>Réflexion sur la stratégie en matière d'habitat</p> <p>Participation aux dispositifs contractuels en lien avec l'habitat (ORT : opération de revitalisation de territoire, PIG : programme d'intérêt général, OPAH RU...)</p>
13	MOBILITE	<p>Développement des mobilités actives et partagées</p>

		Etude et mise en place de mode de transport (dont TAD) Suivi de la voie verte Forums
--	--	--

Ceci exposé,

Après appel de candidatures,

Madame le Maire fait procéder aux désignations correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE

► **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;

► **De désigner** les membres titulaires et suppléants selon le détail ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	Titulaire(s)		Suppléant(s)	
		<1000 hbt =1	≥ 1000 hbt =2	<1000 hbt =1	≥ 1000 hbt =2
1	VOIRIE PATRIMOINE	Serge LAGOURGUE		Adrien PANINI	
2	FINANCES	Adrien REIS		Stéphanie DAVID	
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Jérôme ALLEARD		Noémie RETOUT	
4	ENVIRONNEMENT	Jean-Paul PIGNAC		Sandrine GEORGE	
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	Noémie RETOUT		Serge LAGOURGUE	
6	TOURISME	Sandrine GEORGE		Caroline LACOR	
7	THEMATIQUE SANTE	Caroline LACOR		Sandra LEMAIRE	
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	Stéphanie DAVID		Sandra LEMAIRE	
9	URBANISME	Bruno ARCHER		Jean-Paul PIGNAC,	
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	Adrien PANINI		Stéphanie DAVID	
11	ACTION SOCIALE	Sandra LEMAIRE		Adrien REIS	
12	HABITAT	Stéphanie DAVID		Bruno ARCHER	
13	MOBILITE	Sandra LEMAIRE		Jérôme ALLEARD	

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être institués dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour toute la durée du mandat municipal

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Ont ainsi été désignés :

- QUIRION Pierre-Elie
- BOCQUET Georges
- DUBEROS Alain
- BOUGHERARA Adeline
- BEZANÇON Victor
- CLAUDON Nicolas
- TAROZZI Jean-Patrice
- MALISANI Monique
- BUCCIOL Caroline
- BUFFA Patrick
- DUPOUY Remy
- RAZAFFI Michèle
- CLOUZEAU Cédric
- Emilien CADEILLAN
- Adrien REIS
- Jérôme ALLEARD
- Bruno ARCHER
- Sandrine GEORGE
- Caroline LACOR
- Serge LAGOURGUE
- Sandra LEMAIRE
- Adrien PANINI
- Jean-Paul PIGNAC
- Noémie RETOUT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de CALIGNAC décide,

3- de proposer les 24 personnes ci-dessus pour siéger à la commission.

Fin de séance à 20h45